

1 jour

Date :

Jeudi 27 novembre 2014

Horaires :

9h30-17h00

Lieu :

3 sessions :

Secteur d'Aubenas

Secteur de Vallon Pont d'Arc

A préciser

Coût :

Gratuit pour les éligibles
vivea, sous réserve
de financement Vivea*

Responsable :

Julie PEYTRAL

Intervenants :

Julie PEYTRAL,

Sophie TRINTIGNAC,

Conseillères spécialisées

Philippe PHENIEUX,

Comédien, metteur en scène

Public :

Agriculteurs/agricultrices

Contact :

Béatrice DELARBRE,

04 75 20 28 00

formation@ardèche.chambagri.fr

Bien accueillir du public sur son exploitation

Vous envisagez ou réalisez déjà des activités d'accueil à la ferme ? Une journée pour faire le point sur le cadre réglementaire et les bonnes pratiques d'accueil.

Objectif(s)

Etre capable d'organiser l'accueil en terme de respect de la réglementation, de logistique, gestion des flux, parcours de visite, animation. Être capable d'établir la relation avec les visiteurs, d'intéresser les différents publics sur son métier, son activité, ses produits.

Contenu

Dispositifs et logistique liés à l'accueil de public à la ferme : cadre réglementaire, sécurité, hygiène, Organisation matérielle : stationnement, accueil, parcours de visite, gestion des flux... Les bonnes attitude d'accueil : règles de la communication verbale et non verbale, identification des motivations des visiteurs, prise de contact, animation, attitude à adopter, principes généraux de la conduite d'une visite : thématiques, anecdotes, mise en valeur, séquences, supports utiles...

Méthodes pédagogiques et pré-requis

Apports, échanges d'expérience, débats. Travail sur cas concret, mises en situation.

Le + formation

Donne l'agrément à différents cahiers des charges de l'accueil à la ferme (dont étapes savoureuses). La remise d'un guide pratique en fin de journée.

Offres de services

Adhérer au réseau de «bienvenue à la ferme», et «Marché des producteurs de pays»

Contact : Julie PEYTRAL, 04 75 20 28 00

Complétez votre projet avec

- ✓ **A l'aise et efficace pour intervenir en public, présenter son métier**

Proposé par Agribio Ardèche : <http://agribioardeche.wordpress.com>

- ✓ **Construire des animations pédagogiques en mettant à profit le potentiel de ma ferme**

Proposé par Agribio Ardèche : <http://agribioardeche.wordpress.com>

Complétez votre projet avec

- ✓ **Construire son projet agroforestier**

Chambre d'Agriculture 26, Sarah VABRE, 06 27 61 31 55

- ✓ **Mettre en place un projet agroforestier sur ma ferme bio**

Proposé par Agribio Ardèche : <http://agribioardeche.wordpress.com>



Délai de rétractation : à compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire. Dans le cas contraire, le chèque d'engagement sera encaissé.

Clauses particulières – Déplacements : Dans le cas de l'utilisation de son véhicule pendant la session (visites...), le stagiaire atteste avoir un permis de conduire en cours de validité et un véhicule assuré.

Cas de différend : si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Privas sera seul compétent pour régler le litige.

Droit à l'image : Le stagiaire autorise la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche à utiliser son image pour illustrer les actions de communication du groupe Chambre d'Agriculture (rayez cette mention en cas de refus).

Fait en double exemplaire à, Le,
Le contrat doit être daté par le dernier signataire et signé par les deux parties

Le stagiaire (nom, prénom) :

.....

Signature

L'organisme de formation :

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général
Vincent QUENAULT

SUP GSC ENR1 N 03.12.2013

VOS ATTENTES

Merci de bien vouloir répondre à ce questionnaire qui permettra de mieux vous connaître et d'adapter la formation au plus près de vos attentes.

- **Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème ?**

non oui, préciser laquelle et quand :

- **Quelles sont vos attentes pour ce stage sur le plan professionnel ou personnel ?**

- **Souhaitez-vous aborder des points précis durant votre formation ?**

- **Appartenez-vous à un réseau ?** Bienvenue à la ferme Accueil paysan

Etapes savoureuses® CIVAM/De ferme en ferme

- **Faites-vous déjà de l'accueil sur votre exploitation ?** Oui non

Si oui, depuis combien d'années ? est-ce : occasionnel régulier
les visites sont-elles libres accompagnées

- **Vos remarques, questions...**

- **Souhaitez-vous intégrer une démarche d'accueil officielle ?**

OPF FOR ENR11 02.09.2014



07- Accueillir du public sur son exploitation



COMMERCIALISATION

1 jour

Vous envisagez ou réalisez déjà des activités d'accueil à la ferme ? Une journée pour faire le point sur le cadre réglementaire et les bonnes pratiques d'accueil

Objectif(s)

Etre capable d'organiser l'accueil en terme de respect de la réglementation, de logistique, gestion des flux, parcours de visite. Être capable d'établir la relation avec les visiteurs, d'intéresser les différents publics sur son métier, son activité, ses produits,

Public

Agriculteurs, agricultrices

Contenu

Dispositifs et logistique liés à l'accueil de public à la ferme : cadre réglementaire, sécurité, hygiène, ... Organisation matérielle : stationnement, accueil, parcours de visite, gestion des flux ...
Les bonnes attitudes d'accueil : règles de la communication verbale et non verbale, identification des motivations des visiteurs, prise de contact, animation, attitude à adopter, principes généraux de la conduite d'une visite : thématiques, anecdotes, mise en valeur, séquences, supports utiles ...

Méthodes pédagogiques et pré-requis

Echanges d'expérience, apports, mise en pratique pour organiser ses visites. Mises en situation de présentation orale.

Les + de cette formation

Donne l'agrément à différents cahiers des charges de l'accueil à la ferme : Bienvenue à la ferme, Les étapes savoureuses Ardèche®
La remise d'un guide pratique en fin de journée.

Date(s) / Lieu(x)
jeudi 17 Novembre 2014
Ardèche, lieu à préciser
selon inscriptions

Horaires
9H00- 17H00

Coût
gratuite pour les éligibles
Vivea

Intervenant(s)
Julie PEYTRAL, et Sophie
TRINTIGNAC, conseillère
spécialisées
Philippe PHENIEUX,
comédien, metteur en
scène, Ardèche le Goût

Responsable de stage
Julie PEYTRAL

Contact
Béatrice DELARBRE
04 75 20 28 00

EXEMPLAIRE A CONSERVER

Stage organisé en partenariat avec :

ardèche
LE GOÛT

CONDITIONS GENERALES DE FORMATION

Tarifs et modalités de règlement: selon votre statut, le tarif est de :

— **Public agricole éligibles Vivea :** Agriculteurs, conjoints collaborateurs, aides familiaux, cotisant solidaires, jeunes en cours d'installation(*) : **chèque d'engagement de 105 € par jour de formation, restitué dès réception du financement Vivea (**),**

- **Autres statuts :** privés, salariés : **231 € par jour de formation**

Attention, si vous êtes salarié, vous devez faire vérifier votre éligibilité au fond de formation dont vous dépendez. C'est à votre employeur de faire les démarches. Nous contacter pour plus d'infos au 04 75 20 28 28.

Les repas ne sont pas compris dans le prix du stage, ils peuvent être proposés avec l'inscription.

(*)Stage préconisé dans le cadre d'un PPP : 0 €, pas de chèque d'engagement

(**)Un chèque d'engagement est demandé pour valider toute inscription. Il sera encaissé si, à réception de la prise en charge Vivea, le stagiaire apparaît comme non financé par Vivea, du fait de son statut, ou d'être non à jour de sa cotisation Vivea, ou de son manque d'assiduité lors de la formation.

Modalités d'inscription et d'annulation de stage

Si cette session vous intéresse, nous vous invitons à nous retourner le bulletin d'inscription accompagné du chèque de règlement. Le stage ne sera maintenu que si nous avons un nombre de stagiaires suffisant, vous recevrez un courrier de confirmation pour vous en informer, avec le programme détaillé de la formation.

La Chambre d'Agriculture se réserve le droit d'annuler un stage au plus tard 48H avant le début de celui-ci. Dans ce cas, la Chambre d'Agriculture s'engage à prévenir immédiatement chaque participant et à lui proposer une inscription prioritaire sur une prochaine session de formation concernée.

De même, la Chambre d'Agriculture se réserve le droit de reporter ou d'annuler l'une ou plusieurs des séances en cas d'intempéries, d'absence de l'animateur ou de l'intervenant. Elle en informera les stagiaires au moins 48H à l'avance, sauf cas de force majeure.

Modalités d'évaluation et de sanction des formations

Une attestation de fin de formation est adressée à chaque stagiaire à l'issue de la formation. Si vous êtes au réel, ce document vous permet de bénéficier d'un crédit d'impôt.

Nos formations sont réalisées avec le partenariat financier de :



Inscription à retourner avant le : 4 novembre 2014 à :

Contact : **Béatrice DELARBRE**

Chambre d'Agriculture de l'Ardèche 4 av. de l'Europe Unie 07000 Privas

Tél : 04.75.20.28.00 - Mail : beatrice.delarbre@ardeche.chambagri.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION - Contrat de Formation Professionnelle

Articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail

Ce contrat doit être conclu avant toute inscription définitive et tout règlement de frais

Je soussigné (e):

Nom, prénom *:.....

Adresse complète*

CP*..... COMMUNE* :

Date et lieu de naissance :

Tél* : E-mail :

*Coordonnées transmises aux autres inscrits pour faciliter un éventuel co-voiturage

Statut actuel :

- Chef d'exploitation Aide familial Salarié (agricole ou autre) Cotisant solidaire
 Conjoint Collaborateur MSA Retraité agricole Particulier En démarche d'installation (avec PPP)
 Autre démarche installation Autre (précisez) :

je m'inscris à la formation intitulée « bien accueillir du public sur son exploitation » le 17 novembre 2014 de 9h00 à 17h00- lieu à définir - Personne contact : Julie PEYTRAL, responsable de stage.

Je propose d'accueillir le groupe sur mon exploitation et dispose d'une salle de réunion à proximité

Formation organisée par la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, 4 Avenue de l'Europe Unie, BP 114, 07000 PRIVAS. Numéro de déclaration d'activité : 82 07 P000 807 à la Préfecture de la Région Rhône-Alpes. Cette formation entre dans la catégorie des actions de perfectionnement prévues dans l'article L.6313-1 du code du travail. Les objectifs, contenus, méthodes, pré requis, nom et qualité des intervenants, modalités d'évaluation et sanction de la formation sont communiqués dans le programme ci contre. Les effectifs sont fonction de l'organisation pédagogique de la formation.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de formation, des dispositions financières et j'adresse ci-joint un **chèque d'engagement** de : **105 €** (public agricole) ou **231 €** (public salarié ou non agricole) libellé à l'ordre de l'Agent comptable de la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche.

Je note que mon chèque d'engagement me sera restitué si je suis effectivement pris en charge par Vivea.

Les inscriptions seront prises dans la limite des places disponibles par ordre d'arrivée des bulletins d'inscriptions complets avec les chèques d'engagement. Un courrier de confirmation du stage vous sera adressé quelques jours avant la formation, avec le programme détaillé.

Les dispositions financières sont les suivantes :

-Tout stage commencé est dû en totalité.

-Les repas et les frais de déplacement ne sont pas compris dans le prix du stage.

Interruption du stage : Tout désistement d'un stagiaire doit être signalé à la Chambre d'Agriculture au minimum 72 H avant le démarrage du stage. Le stagiaire sera alors remboursé de ses frais de participation. Passé ce délai, ses frais de participation seront encaissés, sauf cas de force majeure. Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, ou en cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat. En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, les modalités financières sont les suivantes : tout stage commencé est dû en totalité.

Délai de rétractation : à compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire. Dans le cas contraire, le chèque d'engagement sera encaissé.

Clauses particulières – Déplacements : Dans le cas de l'utilisation de son véhicule pendant la session (visites...), le stagiaire atteste avoir un permis de conduire en cours de validité et un véhicule assuré.

Cas de différend : si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Privas sera seul compétent pour régler le litige.

Droit à l'image : Le stagiaire autorise la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche à utiliser son image pour illustrer les actions de communication du groupe Chambre d'Agriculture (rayer cette mention en cas de refus).

Fait en double exemplaire à, Le,
Le contrat doit être daté par le dernier signataire et signé par les deux parties

Le stagiaire (nom, prénom) :

.....

Signature

L'organisme de formation :

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général
Vincent QUENAULT



SUP GSC ENR1 N 03.12.2013

VOS ATTENTES

Merci de bien vouloir répondre à ce questionnaire qui permettra de mieux vous connaître et d'adapter la formation au plus près de vos attentes.

- **Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème ?**

non oui, préciser laquelle et quand :

- **Quelles sont vos attentes pour ce stage sur le plan professionnel ou personnel ?**

- **Souhaitez-vous aborder des points précis durant votre formation ?**

- **Appartenez-vous à un réseau ?** Bienvenue à la ferme Accueil paysan

Etapes savoureuses Ardèche® CIVAM/De ferme en ferme

- **Faites-vous déjà de l'accueil sur votre exploitation ?** Oui non

Si oui, depuis combien d'années ?..... est-ce : occasionnel régulier
les visites sont-elles libres accompagnées

- **Vos remarques, questions...**

- **Souhaitez-vous intégrer une démarche d'accueil officielle ?**

OPF FOR ENR11 02.09.2014



1 jour

Date(s) / Lieu(x)

jeudi 17 Novembre 2014
Ardèche, lieu à préciser
selon inscriptions

Horaires

9H00- 17H00

Coût

gratuite pour les éligibles
Vivea

Intervenant(s)

Julie PEYTRAL, et Sophie
TRINTIGNAC, conseillère
spécialisées
Philippe PHENIEUX,
comédien, metteur en
scène, Ardèche le Goût

Responsable de

stage

Julie PEYTRAL

Contact

Béatrice DELARBRE
04 75 20 28 00

07- Accueillir du public sur son exploitation



COMMERCIALISATION

Vous envisagez ou réalisez déjà des activités d'accueil à la ferme ? Une journée pour faire le point sur le cadre réglementaire et les bonnes pratiques d'accueil

Objectif(s)

Etre capable d'organiser l'accueil en terme de respect de la réglementation, de logistique, gestion des flux, parcours de visite. Être capable d'établir la relation avec les visiteurs, d'intéresser les différents publics sur son métier, son activité, ses produits,

Public

Agriculteurs, agricultrices

Contenu

Dispositifs et logistique liés à l'accueil de public à la ferme : cadre réglementaire, sécurité, hygiène, ... Organisation matérielle : stationnement, accueil, parcours de visite, gestion des flux ...
Les bonnes attitudes d'accueil : règles de la communication verbale et non verbale, identification des motivations des visiteurs, prise de contact, animation, attitude à adopter, principes généraux de la conduite d'une visite : thématiques, anecdotes, mise en valeur, séquences, supports utiles ...

Méthodes pédagogiques et pré-requis

Echanges d'expérience, apports, mise en pratique pour organiser ses visites. Mises en situation de présentation orale.

Les + de cette formation

Donne l'agrément à différents cahiers des charges de l'accueil à la ferme : Bienvenue à la ferme, Les étapes savoureuses Ardèche®
La remise d'un guide pratique en fin de journée.

EXEMPLAIRE A RETOURNER

Stage organisé en partenariat avec :

ardèche
LE GOÛT

CONDITIONS GENERALES DE FORMATION

Tarifs et modalités de règlement: selon votre statut, le tarif est de :

— **Public agricole éligibles Vivea :** Agriculteurs, conjoints collaborateurs, aides familiaux, cotisant solidaires, jeunes en cours d'installation(*) : **chèque d'engagement de 105 € par jour de formation, restitué dès réception du financement Vivea (**),**

- **Autres statuts :** privés, salariés : **231 € par jour de formation**

Attention, si vous êtes salarié, vous devez faire vérifier votre éligibilité au fond de formation dont vous dépendez. C'est à votre employeur de faire les démarches. Nous contacter pour plus d'infos au 04 75 20 28 28.

Les repas ne sont pas compris dans le prix du stage, ils peuvent être proposés avec l'inscription.

(*)Stage préconisé dans le cadre d'un PPP : 0 €, pas de chèque d'engagement

(**)Un chèque d'engagement est demandé pour valider toute inscription. Il sera encaissé si, à réception de la prise en charge Vivea, le stagiaire apparaît comme non financé par Vivea, du fait de son statut, ou d'être non à jour de sa cotisation Vivea, ou de son manque d'assiduité lors de la formation.

Modalités d'inscription et d'annulation de stage

Si cette session vous intéresse, nous vous invitons à nous retourner le bulletin d'inscription accompagné du chèque de règlement. Le stage ne sera maintenu que si nous avons un nombre de stagiaires suffisant, vous recevrez un courrier de confirmation pour vous en informer, avec le programme détaillé de la formation.

La Chambre d'Agriculture se réserve le droit d'annuler un stage au plus tard 48H avant le début de celui-ci. Dans ce cas, la Chambre d'Agriculture s'engage à prévenir immédiatement chaque participant et à lui proposer une inscription prioritaire sur une prochaine session de formation concernée.

De même, la Chambre d'Agriculture se réserve le droit de reporter ou d'annuler l'une ou plusieurs des séances en cas d'intempéries, d'absence de l'animateur ou de l'intervenant. Elle en informera les stagiaires au moins 48H à l'avance, sauf cas de force majeure.

Modalités d'évaluation et de sanction des formations

Une attestation de fin de formation est adressée à chaque stagiaire à l'issue de la formation. Si vous êtes au réel, ce document vous permet de bénéficier d'un crédit d'impôt.

Nos formations sont réalisées avec le partenariat financier de :



Inscription à retourner avant le : 4 novembre 2014 à :

Contact : **Béatrice DELARBRE**

Chambre d'Agriculture de l'Ardèche 4 av. de l'Europe Unie 07000 Privas

Tél : 04.75.20.28.00 - Mail : beatrice.delarbre@ardeche.chambagri.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION - Contrat de Formation Professionnelle

Articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail

Ce contrat doit être conclu avant toute inscription définitive et tout règlement de frais

Je soussigné (e) :

Nom, prénom * :

Adresse complète*

CP* COMMUNE* :

Date et lieu de naissance :

Tél* : E-mail :

*Coordonnées transmises aux autres inscrits pour faciliter un éventuel co-voiturage

Statut actuel :

- Chef d'exploitation Aide familial Salarié (agricole ou autre) Cotisant solidaire
 Conjoint Collaborateur MSA Retraité agricole Particulier En démarche d'installation (avec PPP)
 Autre démarche installation Autre (précisez) :

Je m'inscris à la formation intitulée « bien accueillir du public sur son exploitation » le 17 novembre 2014 de 9h00 à 17h00- lieu à définir - Personne contact : Julie PEYTRAL, responsable de stage.

Je propose d'accueillir le groupe sur mon exploitation et dispose d'une salle de réunion à proximité

Formation organisée par la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, 4 Avenue de l'Europe Unie, BP 114, 07000 PRIVAS. Numéro de déclaration d'activité : 82 07 P000 807 à la Préfecture de la Région Rhône-Alpes. Cette formation entre dans la catégorie des actions de perfectionnement prévues dans l'article L.6313-1 du code du travail. Les objectifs, contenus, méthodes, pré requis, nom et qualité des intervenants, modalités d'évaluation et sanction de la formation sont communiqués dans le programme ci contre. Les effectifs sont fonction de l'organisation pédagogique de la formation.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de formation, des dispositions financières et j'adresse ci-joint un **chèque d'engagement** de : **105 €** (public agricole) ou **231 €** (public salarié ou non agricole) libellé à l'ordre de l'Agent comptable de la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche.

Je note que mon chèque d'engagement me sera restitué si je suis effectivement pris en charge par Vivea.

Les inscriptions seront prises dans la limite des places disponibles par ordre d'arrivée des bulletins d'inscriptions complets avec les chèques d'engagement. Un courrier de confirmation du stage vous sera adressé quelques jours avant la formation, avec le programme détaillé.

Les dispositions financières sont les suivantes :

-Tout stage commencé est dû en totalité.

-Les repas et les frais de déplacement ne sont pas compris dans le prix du stage.

Interruption du stage : Tout désistement d'un stagiaire doit être signalé à la Chambre d'Agriculture au minimum 72 H avant le démarrage du stage. Le stagiaire sera alors remboursé de ses frais de participation. Passé ce délai, ses frais de participation seront encaissés, sauf cas de force majeure. Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, ou en cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat. En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, les modalités financières sont les suivantes : tout stage commencé est dû en totalité.